

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Mions.

Correspondant : M. le Maire, 4 Place de la République – CS 43029 MIONS 69965 CORBAS CEDEX

Téléphone : 04.72.23.62.62, Courriel : marchespublics@mions.fr , Adresse internet : <http://mions.fr>

Code NUTS : FRK26

Adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Objet du marché :

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF POUR LA VILLE DE MIONS

Code CPV : 71220000

Code CPV additionnel : 71200000

Type de procédure : Procédure de concours

Caractéristiques principales :

Le marché est un concours de maîtrise d'œuvre pour le compte de la Ville de Mions, passé en procédure formalisée dans le respect des dispositions des articles R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la Commande Publique.

Nombre de candidats sélectionnés : 3

Variantes : non autorisées

Durée du marché :

26 mois.

Nature et désignation des lots :

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Information relative à la profession :

La participation est réservée à la profession particulière d'architecte.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : Euro (€)

Critère d'attribution :

Pour les candidatures :

Renseignements relatifs à la situation juridique du candidat :

LIBELLÉS

Le formulaire DC1 et le formulaire DC2, téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner ;

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

En cas de recours à la sous-traitance, le formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;

Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat :

LIBELLÉS
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent concours, réalisées au cours des trois (3) dernières années d'exercice
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements relatifs aux capacités techniques et aux références professionnelles du candidat :

LIBELLÉS
Trois (3) références architecturales maximum sont présentées par le candidat sous la forme d'affiches A3 en mode paysage. Elles sont élaborées uniquement pour la compétence architecture. Le candidat doit impérativement présenter deux (2) références réalisées ou en cours de réalisation, dont au moins une (1) référence d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée. Chaque affiche présente une référence, elle indique le nom de l'opération et le numéro de la référence en correspondance avec le tableau décrit ci-dessous. Le candidat y exprime librement son parti architectural sous forme de photos, plans, croquis et textes. Ces affiches sont demandées au format numérique (5 Mo maximum par affiche).
Un tableau synthétique des références dont le modèle joint en annexe du présent règlement (cf. annexe n°1) ;

Autres renseignements : Les équipes candidates devront justifier des compétences suivantes, étant précisé qu'un membre pourra réunir plusieurs compétences :

- Une inscription à l'ordre des architectes : tableau ou diplôme reconnu et bénéficiant d'une prestation de service autorisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes ;
- Un justificatif d'un savoir-faire en adéquation avec la compétence BE Fluide.

Ainsi, chaque membre du jury disposera d'un cahier A3 avec le tableau et les affiches du candidat. Ces deux (2) groupes de documents seront anonymisés par le secrétariat du concours.

Ces justificatifs seront vérifiés auprès des candidats susceptibles d'être sélectionnés en qualité de candidats retenus pour participer au concours et seront obligatoirement fournis par le futur attributaire du marché.

Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature et dans l'offre.

Pour les offres des 3 candidats sélectionnés :

Au titre de la prestation, les concurrents devront fournir les documents suivants. L'anonymisation du dossier de projet est effectuée par le candidat lui-même. Le niveau de conception des prestations demandées au candidat est « l'esquisse + » telle que définie ci-après :

- une lettre synthétique de présentation du projet, qui s'attachera à montrer comment les enjeux du programme, tels que perçus par le concepteur, ont été abordés et décrira le « parti pris » architectural retenu. Cette lettre sera lue aux membres du jury, et devra impérativement faire deux (2) pages A4 maximum ;
- Un mémoire explicatif du projet qui prendra la forme d'un cahier dématérialisé de format A4, et qui devra comprendre les éléments suivants :

Note explicative	une explication argumentée du « parti » architectural des points de vue de son inscription dans le site, de sa valeur d'usage et de ses options techniques, esthétiques, environnementales et énergétiques (deux (2) pages A4 maximum) ;
Note descriptive	une description des solutions techniques retenues en matière de fondations, de structure, de parois, de couverture et des principaux équipements (deux (2) pages A4 maximum) ;
Note estimative	un estimatif des travaux par grandes unités d'œuvre permettant d'expliquer la compatibilité du projet avec la part de l'enveloppe du maître d'ouvrage consacrée aux travaux et les choix effectués pour une optimisation des coûts différés (deux (2) pages A4 maximum) ;
Note d'engagement	le candidat déclare s'engager à respecter le calendrier global du maître d'ouvrage et soulignant les conditions de sa faisabilité (deux (2) pages A4 maximum) ;
Fiche explicative	une fiche présentant les options prises en faveur de la qualité environnementale du projet, notamment pour obtenir un coût global optimum (deux (2) page A4 maximum) ;
Tableau récapitulatif	un tableau faisant apparaître la surface de plancher et les répartitions des différentes entités fonctionnelles et par local ainsi que la surface hors œuvre nette par niveau (deux (2) page A4 maximum) ;
Planning prévisionnel	un planning prévisionnel détaillé avec le phasage des travaux et avec le délai des études (préciser si une optimisation du planning est apportée) (une (1) page A4 maximum).

- Un cahier graphique présenté en format PDF, sous la forme d'un cahier en A3 et comportant les éléments suivants :

Plan-masse	un plan masse au 1/500ème indiquant notamment les dessertes et les principes d'aménagement des espaces extérieurs ;
Plans schématiques	les plans schématiques des niveaux au 1/200ème faisant apparaître les principes de structure, les éventuelles trames, les espaces de circulations et les espaces réservés aux entités fonctionnelles ;
Deux façades	Deux façades aux 1/200ème ;
Coupe significative	Une coupe significative au 1/200ème ;
Croquis	2 croquis minimum illustrant la façon de traiter les lieux de vie et les ambiances
3D	2 perspectives extérieures 3D architecturale avec intégration paysagère

Critère d'évaluation des offres :

Critère 1 - la réponse au programme: réponses aux besoins fonctionnels exprimés, inscription dans le site, dispositions architecturales, contraintes de fonctionnement et de maintenance, coût d'entretien et d'exploitation de l'ouvrage.

Critère 2 : l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître de l'ouvrage.

Date limite de réception des candidatures : 24 septembre 2020 à 12 heures.

Date limite de réception des offres : 4 décembre 2020 à 16 heures.

Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

Nombre et montant des primes à attribuer:

Une prime d'un montant maximal de 8 000 EUR HT sera attribuée à chaque candidat admis à concourir. Le lauréat déduira ce montant de sa rémunération ultérieure.

Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : oui

Contrats faisant suite au concours :

Le lauréat du concours sera attributaire du marché de service faisant suite au concours.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Lyon

Palais des juridictions administratives 184, rue Du Guesclin

Lyon Cedex 03 69433 France

Téléphone: 04 78 14 10 10

Courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr

Fax: 04 78 14 10 65

Adresse internet:<http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Lien direct vers la plateforme acheteur et le DCE : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=785618>

Lien direct vers le BOAMP : <https://www.boamp.fr/avis/detail/20-99260/0>

Avis au JOUE : [2020/S 153-375505](#)